

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00186
Numéro SIREN : 418 156 048
Nom ou dénomination : MAREYEURS BASQUES

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2018 sous le numéro de dépôt 983

du Code Général des Impôts)										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [1][2]																																																											
Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES										64500 SAINT-JEAN DE LUZ										Durée de l'exercice précédent* [1][2]																																																	
Adresse de l'entreprise ZI DE JALDAY																				Néant ☐ *																																																	
Numéro SIRET* 41815604800013																																																																					
										Exercice N clos le 30092017										N-1 30092016																																																	
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																													
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																											
Frais d'établissement *										AB										AC																																																	
Frais de développement *										CX										CQ																																																	
Concessions, brevets et droits similaires										AF										3 631										AG										2 444										1 188										299									
Fonds commercial (1)										AH										7 622										AI																				7 622										7 622									
Autres immobilisations incorporelles										AJ																				AK																																							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL																				AM																																							
Terrains										AN																				AO																																							
Constructions										AP																				AQ																																							
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										24 056										AS										22 910										1 146										2 455									
Autres immobilisations corporelles										AT										152 668										AU										136 554										16 113										19 613									
Immobilisations en cours										AV																				AW																																							
Avances et acomptes										AX																				AY																																							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS																				CT																																							
Autres participations										CU																				CV																																							
Créances rattachées à des participations										BB																				BC																																							
Autres titres immobilisés										BD										100										BE																				100										100									
Prêts										BF																				BG																																							
Autres immobilisations financières*										BH										6 675										BI																				6 675										6 675									
TOTAL (II)										BJ										194 752										BK										161 907										32 844										36 763									
Matières premières, approvisionnements										BL										9 907										BM																				9 907										12 873									
En cours de production de biens										BN																				BO																																							
En cours de production de services										BP																				BQ																																							
Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																																							
Marchandises										BT										5 378										BU																				5 378										3 296									
Avances et acomptes versés sur commandes										BV																				BW																																							
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										265 308										BY																				265 308										286 971									
Autres créances (3)										BZ										7 266										CA																				7 266										7 291									
Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																																							
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD																				CE																														64 000									
Disponibilités										CF										401 338										CG																				401 338										313 028									
Charges constatées d'avance (3)*										CH										1 026										CI																				1 026										1 015									
TOTAL (III)										CJ										690 222										CK																				690 222										688 474									
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																											
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																											
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																											
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										884 974										IA										161 907										723 066										725 237									
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										(0)										(3) Part à plus d'un an :										CR									
Clause de réserve																				Stocks :																														Créances :																			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT
ACTIF IMMOBILISE *

QUADRATUS Informatique

Attestation de présentation des comptes En Euros.

Sarl Constant Bergerat & Associés

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant, ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30.....000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	269 089	271 157
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	102 539	92 051
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	404 628
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	233 919	222 153
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 731	91 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	15 788	15 343
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)		EC	318 439	329 029
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	723 066	725 237
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	318 439	329 029	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 527 586	FB	541 043	FC	2 068 629
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	4 490	FH	35 300	FI	39 790
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 532 076	FK	576 343	FL	2 108 419
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 532
	Autres produits (1) (11)					FQ	73
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 111 024
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 511 839
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 082)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	110 828
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 966
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	140 155
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 222
	Salaires et traitements*					FY	156 671
	Charges sociales (10)					FZ	47 034
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations				GA	7 814
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	2 132
						GD	
	Autres charges (12)					GE	669
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 983 117
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	127 907
	opérations en commun (III) (IV)	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14 706
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	14 706
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 730
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	2 730
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	11 975
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	139 883

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	281		517
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	281		517
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			371
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			371
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	281		146
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	37 625		31 001
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	2 126 010		2 300 917
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 023 472		2 208 866
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	102 539		92 051
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(3) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(3) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(3) Dont {	HY	IG	HP	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	400		2 807
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
- Annulation provision amende 09-2016				281	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MAREYEURS BASQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Jalday
64500 SAINT JEAN DE LUZ
RCS BAYONNE 418 156 048

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JANVIER 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société exploite un fonds de commerce de mareyage, achat et vente de tous produits de la mer et dérivés.

Elle poursuit son exercice dans les mêmes conditions que l'année précédente sans modification notoire.

II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture, nous espérons maintenir le niveau du chiffre d'affaires.

Principaux risques et incertitudes

Pas de risques et incertitudes particuliers connus à ce jour.

IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part du Gérant en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la Société.

VI – FILIALES ET PARTICIPATION

NEANT

VII - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2.108.419 euros contre 2.297.074 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-8,21) % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 2.111.024 euros contre 2.300.399 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-8,23) % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.983.117 euros contre 2.174.855 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-8,82) % ;
- le résultat d'exploitation ressort à 127.907 euros contre 125.544 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 1,88 % ;
- le montant des achats de marchandises s'élève à 1.511.839 euros contre 1.707.559 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-11,46) % ;
- le montant de variation de stock marchandises s'élève à (-2.082) euros contre 6.195 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-133,60) % ;
- le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à 110.928 euros contre 103.878 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 6,69 % ;
- les variations de stock (matières premières et autres approvisionnements) s'élève à 2.966 euros contre 986 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 200,95 % ;
- le montant des autres achats et charges externes s'élève à 140.155 euros contre 143.126 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-2,08) % ;
- le montant des impôts taxes et versements assimilés s'élève à 7.222 euros contre 5.915 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22,10 % ;
- le montant des traitements et salaires s'élève à 156.671 euros contre 153.481 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 2,08 % ;
- le montant des charges sociales s'élève à 47.034 euros contre 43.304 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 8,61 % ;
- l'effectif salarié moyen s'élève à 6 au même titre que l'exercice précédent.

- le montant des dotations aux amortissements s'élève à 7.814 euros contre 8.276 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (-5,58) % ;

- le montant des dotations aux dépréciations sur actif circulant s'élève à 0 euro contre 2.132 euros au titre de l'exercice précédent ;

- le montant des autres charges s'élève à 669 euros contre 4 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Compte tenu d'un résultat financier de 11.975 euros contre (-2.638) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 139.883 euros contre 122.906 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,81 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 281 euros contre 146 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 91,86 %, de l'impôt sur les bénéfices de 37.625 euros contre 31.001 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 21,37 %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 102.539 euros contre un bénéfice de 92.051 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 11,39 %.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 723.066 euros contre 725.237 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (-0,30) %.

VIII - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

IX - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 102.539 euros de la manière suivante :

- distribution de dividendes aux associés de 100.000 euros ;
- 2.539 euros au poste « autres réserves ».

Conformément à l'article 10 de la Convention internationale franco-espagnole, l'assemblée prend acte du fait que les dividendes payés par une société qui est un résident d'un Etat contractant à un résident de l'autre Etat contractant sont imposables dans cet autre Etat. Ces dividendes sont aussi imposables dans l'Etat contractant dont la société qui paie les dividendes est un résident, et selon la législation de cet Etat, mais si la personne qui reçoit les dividendes en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ainsi établi ne peut excéder 12,8 pour cent du montant brut des dividendes.

Ces dividendes seront mis en paiement par inscription en compte courant d'associés à compter de ce jour, déduction faite du prélèvement forfaitaire de 12,8 %, soit :

- 52.320 € au profit de Monsieur José Antonio BERECIARTUA
- 34.880 € au profit de Madame Izaskun ZUZUARREGUI RODRIGO.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Date de clôture de l'exercice	Dividendes bruts distribués
30 septembre 2016	94.119 €
30 septembre 2015	0 €
30 septembre 2014	0 €

X - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

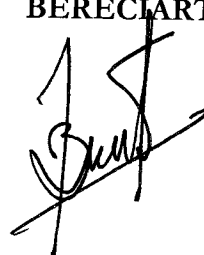
XI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Gérant,
José Antonio
BERECIARTUA ACHEGA



MAREYEURS BASQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Jalday
64500 SAINT JEAN DE LUZ
RCS BAYONNE 418 156 048

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 102.539 euros de la manière suivante :

- distribution de dividendes aux associés de 100.000 euros ;
- 2.539 euros au poste « autres réserves ».

Conformément à l'article 10 de la Convention internationale franco-espagnole, l'assemblée prend acte du fait que les dividendes payés par une société qui est un résident d'un Etat contractant à un résident de l'autre Etat contractant sont imposables dans cet autre Etat. Ces dividendes sont aussi imposables dans l'Etat contractant dont la société qui paie les dividendes est un résident, et selon la législation de cet Etat, mais si la personne qui reçoit les dividendes en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ainsi établi ne peut excéder 12,8 pour cent du montant brut des dividendes.

Ces dividendes seront mis en paiement par inscription en compte courant d'associés à compter de ce jour, déduction faite du prélèvement forfaitaire de 12,8 %, soit :

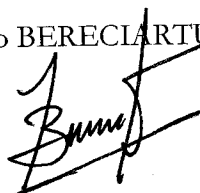
- 52.320 € au profit de Monsieur José Antonio BERECIARTUA
- 34.880 € au profit de Madame Izaskun ZUZUARREGUI RODRIGO.

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture de l'exercice	Dividendes bruts distribués
30 septembre 2016	94.119 €
30 septembre 2015	0 €
30 septembre 2014	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant
José Antonio BERECIARTUA ACHEGA



JL
Junqua-Lamarque
&
A s s o c i é s

**Société d'Avocats
Cour d'appel de Pau**

**Adresse :
3 Rue du Pont de l'Aveugle
64 600 ANGLET**

**Tel : 05 59 52 04 44
Fax: 05 59 63 29 34
www.junqua-avocats.com
Case Palais n°45**

Vos Réf :

Nos Réf :

*MB – Dossier n°211138
MAREYEURS BASQUES c/
JURIDIQUE*

Avocats :

**Me C. JUNQUA-LAMARQUE
Me Bertrand AROTSECHE
Me Jacky LIEBGOTT
Me Isabelle AVÉ
Me Bruno LAFFITTE**

Juristes :

**A. JUNQUA-LAMARQUE
Frédéric HALKIN
Mélanie BARETS**

Consultant:

Kiteri GARCIA

Anglet le 26 février 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

E.V.

- 2 MARS 2018

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en simple exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice ;
- l'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2018.

Par ailleurs, en application des dispositions des articles L561-46, R 561-56 et suivants du Code Monétaire et financier, je vous prie de trouver ci-inclus, en original pour le compte de la SARL MAREYEURS BASQUES :

- La déclaration de bénéficiaire effectif

Je vous remercie de bien vouloir prélever les frais sur mon compte et m'adresser la facture correspondante.

Votre bien dévouée.

C. JUNQUA-LAMARQUE

